

DEC_0220_2026



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

REPRISE DES TROTTOIRS ET TRAVAUX SUR LE RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES RUE DES TANNEURS EN LIEN AVEC LE RCU

VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.1111-4, L.2122-1, R. 2122-9-1 et L. 2172-3 du Code de la Commande publique,

VU la délibération N° 101-2022 du Conseil Municipal de la Commune de Pont-Audemer en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire concernant la passation des marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à la société SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TRAVAUX PUBLICS pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs ainsi que de reprise du réseau eaux pluviales en parallèle du réseau de chaleur sur la rue des tanneurs à Pont-Audemer,

Le Maire,

DECIDE de signer le devis N° 3505 – D3 émis le 19/05/2026, par la société SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TRAVAUX PUBLICS sis 109 rue des Douves 27500 CORNEVILLE SUR RISLE pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs ainsi que de reprise du réseau eaux pluviales en parallèle du réseau de chaleur sur la rue des tanneurs à Pont-Audemer,

Le règlement de cette dépense se fera par virement administratif pour un montant total de la mission est de 81 271.20 € H.T.

Fait à Pont-Audemer, le 1 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

